

Nombre de membres :

- En exercice	: 25
- Présents	: 19
- Représentés	: 03
- Votants	: 22

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023 – 20H00**

Présents : DUBERNARD Dany, TEXIER Claude, MARTIN Françoise, GAILLARD Maryvonne, BREUZIN Thierry, ROULEAU Chantale, HENOCQ David, COMBES Christian, ROBIN GERVAIS Martine, RAFFENAUD Joëlle, BILLY Gilles, BASTARD Michelle, PIERRE-EUGENE Fabienne, BENOIST Brigitte, PREMAUD Jean-Michel, PARIS Sophie, ANDRE Eric, MESRINE Anthony, SUHARD Benjamin.

Absents représentés : AUDEBERT Marie-Hélène a donné procuration à MARTIN Françoise, DUFOUR Stéphane a donné procuration à MESRINE Anthony, SELLAM Anna a donné procuration à DUBERNARD Dany

Absents excusés : AYRAULT Michel, BAYART Isabelle, CARTAUX Christelle

Secrétaire de séance : MARTIN Françoise

Approbation du compte rendu de la séance du 10 octobre 2023.

N°01-11-2023 – Aménagement du territoire – Adhésion au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86)

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture confirment que la qualité du cadre de vie est d'intérêt public, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont institués. Ainsi l'association est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent la consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Vu la décision de l'Assemblée générale constitutive du 26 juin 2017 décidant de la création de l'association conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Vienne (CAUE86) dans le département de la Vienne.

Vu l'adoption des statuts types du CAUE par l'assemblée délibérante du 26 juin 2017,

Vu la décision de l'Assemblée Générale du CAUE86 du 21 juin 2023 approuvant la mise en place de l'adhésion,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86),

- S'engage à verser au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86) la cotisation d'adhésion pour un montant de 313,10 euros pour l'année 2024 fixé par l'Assemblée Générale conformément au barème ci-dessous :

COTISATION COMMUNE	MONTANT 2024
Forfait annuel / an avec un montant plafond	0,10€/habitant Dans la limite de 1000€

- La commune sera représentée par le Maire ou à défaut par un des membres du Conseil Municipal pour siéger à l'Assemblée Générale

N°02-11-2023 – Aménagement du territoire – Convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine

Anthony MESRINE, représentant de la commune au Syndicat Energies Vienne informe que comme les années passées, SOREGIES relance son action de mécénat auprès des communes lui ayant confié la pose et dépose des illuminations de Noël, dont notre commune fait partie.

Conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 n°2003-709 relative au mécénat, SOREGIES apporte son soutien matériel à cette véritable tradition des fêtes de Noël.

SOREGIES peut ainsi bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés, égale à 60% du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions, et participe ainsi à la bonne gestion des entreprises du groupes ENERGIES VIENNE représentant 6 074€ pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de mécénat proposée par la SOREGIES,
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

N°03-11-2023 – Finances – Autorisation au comptable pour la régularisation d'opération sur exercice antérieur – Budget Communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R. 1617-24, L. 2122-19, L.2122-22 et L.2122-24 ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 organisant les règles de la comptabilité publique, notamment en ce qui concerne la séparation de l'ordonnateur et du comptable public, modifié par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à la simplification des procédures de recouvrement des produits locaux ;

Vu la demande du comptable du Service de Gestion Comptable de Poitiers Extérieur concernant la régularisation d'un suramortissement constaté au compte 28185 en 2022.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et à l'unanimité,

Autorise le comptable public à régulariser la situation via l'utilisation du compte 1068 sur l'exercice budgétaire 2023 par le biais de l'opération suivante :

- Débit du compte 28185 / Crédit du compte 1068 pour 600€
- Débit du compte 1068 / Crédit du compte 281838 pour 600€

N°04-11-2023 – Finances – Décision Modificative n°2 – Budget Communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire accepte à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2 – Budget Communal résumée ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
13911 (040) : Etat et établissements nationaux	12 000,00	2805 (040) : Concessions & droits similaires, brevets, licences.	1 000,00
13913 (040) : Départements	15 000,00	28121 (040) : Plantations d'arbres et arbustes	1 500,00
13918 (040) : Autres	250,00	28128 (040) : Autres agencements et aménagements	2 500,00
13938 (040) : Autres	5 000,00	281312 (040) : Bâtiments scolaires	1 500,00
21318 (21) : Autres bâtiments publics - 300	22 300,00	281316 (040) : Equipements du cimetière	150,00
21318 (21) : Autres bâtiments publics - 303	25 000,00	281318 (040) : Autres bâtiments publics	22 000,00
		281351 (040) : Bâtiments publics	800,00
		28151 (040) : Réseaux de voirie	4 000,00
		28152 (040) : Installations de voirie	4 000,00
		281534 (040) : Réseaux d'électrification	4 000,00
		28158 (040) : Autres install., matériel et outillage techniques	4 500,00
		281828 (040) : Autres matériels de transport	12 000,00
		281838 (040) : Autre matériel informatique	1 000,00
		281848 (040) : Autres matériels de bureau et mobiliers	600,00
		28188 (040) : Autres	20 000,00
Total dépenses :	79 550,00	Total recettes :	79 550,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	-40 000,00	777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	32 250,00
60633 (011) : Fournitures de voirie	-7 300,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	79 550,00		
Total dépenses :	32 250,00	Total recettes :	32 250,00

Total Dépenses	111 800,00	Total Recettes	111 800,00
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

N°05-11-2023 – ASSOCIATIONS – DEMANDE DE SUBVENTION

Le centre socio culturel n'ayant pas fourni les éléments financiers nécessaires au vote, la délibération est reportée au prochain conseil municipal.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- Cérémonie du 11 novembre – Rappel des horaires et lieux des événements. Françoise MARTIN précise que des enfants de l'école de La Chapelle-Montreuil ont préparé une lecture et seront présents.

- Anthony MESRINE rappelle qu'une commission mixte agriculture/environnement aura lieu le jeudi 9 novembre à 20h00 à la mairie déléguée de La Chapelle-Montreuil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.